

Réunion de CONSEIL MUNICIPAL

le LUNDI 10 JUILLET 2023

Le dix juillet 2023 à 20h00 s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents :

Ms PICHOUX P.- BUAN J.M. – DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (adjoints) GLOAGUEN F. (Conseiller délégué)- Mmes BROUSSIN E.- CORBEAU LEMEUX M.- POLET V. – M ALIX J.L

Absents excusés

SEVIN A. – SIMON L.

Absentes :

MAURY A.- NOURRISSON I.

Date de la convocation : 04/07/2023

Procuration : M SEVIN Antoine a donné procuration à Patrick PICHOUX

DELIB.20230701

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Manon CORBEAU LEMEUX, secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Manon CORBEAU LEMEUX, secrétaire de séance.

DELIB20230702

REHABILITATION ANCIEN COMMERCE : demande de subvention au titre du Fonds de concours Rennes Métropole - audit énergie

Monsieur BUAN rappelle le projet de réaménagement d'un ancien commerce en boucherie, traiteur au rez-de-chaussée et un logement social à l'étage.

Un audit énergétique a été établi par un cabinet spécialisé avec des gains en consommation énergétique de -62%

Ce projet de réhabilitation en centre bourg permettra de redynamiser ce secteur par l'aménagement d'une cellule commerciale complémentaire aux commerces existants. La chambre de commerce a réalisé une étude qui confirme le besoin et la pertinence du choix de l'emplacement.

Monsieur Le Maire propose de déposer un dossier auprès de Rennes métropole au titre du Fonds de concours.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Sollicite au titre du fonds de concours une subvention pour le projet de réhabilitation d'un ancien commerce et création d'un logement à l'étage selon l'audit énergétique réalisé soit l'option scénario énergétique amélioré de 291 850 €.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 376 850 € dont 85 000 € de rachat de la bâtisse au service foncier de Rennes Métropole.

REHABILITATION ANCIEN ATELIER EN SALLES ASSOCIATIVES : audit énergie

Un dossier sera déposé au titre du contrat de solidarité territoriale & fonds de concours Rennes Métropole pour le projet de réaménagement de l'ancien atelier en salle associative. Un audit énergétique a été réalisé par BEE+ INGENIERIE

Ce projet pourra être programmé d'ici 2025.

En attendant le club de foot-ball souhaite réaliser une zone de stockage de leur matériel et salle pour les joueurs. Les travaux seront réalisés par les bénévoles de la section de foot-ball.

TRAVAUX ALSH/CHAUFFERIE : avancée des travaux

Les travaux ont débuté au niveau de la chaufferie bois. Une porte va être ouverte dans le bureau de la directrice. Celui-ci va être condamné le temps des travaux d'aménagement.

DELIB20230702

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Patrick PICHOUX, adjoint propose de procéder au virement de crédits suivant :

- **compte 2031 + 5000 € honoraires bureau conseil ZAC CHEMIN NEUF)**
- **Compte 2313 – 5 000 €**

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve les virements de crédits prévus ci-dessous

Autorise le Maire à procéder à ces virements de crédits sur le budget 2023

TRAVAUX CIMETIERE : fin des travaux

Les travaux d'aménagement du cimetière s'achèvent. Il reste la végétalisation des espaces verts et la peinture des grilles à réaliser d'ici la fin de l'année.

TRAVAUX ZAC : avancée des travaux

L'entreprise SANTERNE va intervenir pour réaliser les réseaux E.U., E.P. une tranchée va être réalisée sur la rue du Lavoir fin août. La circulation se fera en alternée de ce fait sur ce secteur ainsi que sur le parking du Lavoir.

DELIB20230703

PARTICIPATION CHARGES CANTINE COMMUNE DE BECHEREL

M le Maire présente la convention de réciprocité entre la commune de Bécherel et la Chapelle Chaussée relative aux modalités de participation partielle de la commune de la Chapelle Chaussée aux frais de repas à la cantine scolaire de Bécherel et réciproquement.

La commune de Bécherel au vu du prix de revient du repas à la cantine sollicite une participation de 2.93 €/ repas pris par les élèves domiciliés à la Chapelle Chaussée.

La commune de la Chapelle Chaussée, au vu du prix de revient du repas sollicite une participation de 2.02 €/repas pris à la cantine scolaire par les élèves domiciliés à Bécherel.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la convention de réciprocité présentée pour l'année 2023/2024.

Le Conseil Municipal après délibération

Valide la convention présentée et autorise M le Maire à la contresigner avec Mme le Maire de BECHEREL.

DELIB20230704

PARTICIPATION COMMUNE DE ST GONDRAN AUX FRAIS DE CANTINE ANNEE 2023-2024.

Le Maire de St Gondran au vu de la proposition de convention aux charges de fonctionnement de la cantine municipale calculés selon le prix de revient de la cantine va proposer à son Conseil Municipal une participation de 2 € par repas/par enfant de sa commune lors de sa prochaine réunion ;

Le Conseil Municipal après débats et délibération :

Prend acte de cette proposition de participation de 2€ par repas et par enfant de la commune.

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention à venir.

PERSONNEL COMMUNAL : rentrée 2023

Changement au sein de l'école 1 ATSEM affectée le lundi au ménage grande salle des sports + aide à Nicolas le vendredi après midi soit – 6h00 de travail au sein de l'école.

DEMANDE ACHAT DELAISSE CHEMIN le chêne rond

Demande achat délaissé chemin la Caillebotière par Daniel GORIEUX.

La demande est reportée dans l'attente de décisions sur le recensement des chemins ci-dessous.

DELIB202307005

ELCC FOOT BALL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES 20 ANS DU CLUB

M Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'ELCC FOOT-BALL fête ses 20 ans de fusion du club avec Langan.

A cette occasion elle a créé un nouveau logo qui sera floqué sur de nouveaux maillots et remis aux membres du club. Pour cela il y sera apposé le logo des sponsors. Le Président de l'ELCC sollicite une participation afin d'apposer le logo de la commune sur le nouveau maillot.

Après délibération le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 200 € à titre exceptionnel pour l'anniversaire de la fusion du club.

Le logo de la commune sera apposé sur le nouveau maillot en compensation.

ALEC

Il va être demandé à l'ALEC de faire réaliser les prestations suivantes :

Prestations énergétiques proposées : audits énergétiques- simulation thermique dynamique – audits chauffage/ventilation/climatisation – schéma directeur immobilier énergétique- études relamping/éclairage intérieur- études de mesure de la qualité de l'air- étude de mesure de la qualité de l'air- étude étanchéité à l'air/infiltrométrie- étude optimisation d'occupation des sites- étude de faisabilité pour l'isolation de toiture (possibilité d'y inclure une étude de structure dans une logique PV READY) – la maîtrise d'œuvre

DELIB20230706

REPRISE DELIBERATION SUR ATTRIBUTION PARTICIPATION ECOLE DIWAN

M Le Maire informe que la Préfecture nous demande de revoir la participation pour trois enfants scolarisés dans une école DIWAN. Il est nécessaire de fixer les bonnes participations selon la moyenne départementale ou selon le coût communal établi soit :

Maternelles = 1 101.71 €/élève (moyenne départementale)

et 587.67 €/élève en primaire (coût communal)

Ce qui fixe la participation à verser à l'école Diwan Bro Roazhon qui a sollicité pour 3 élèves de la commune, à :

- 1101.71 x1 élève = 1101.71 €
- 587.67 € x 2 élèves = 1175.34 € soit un total **de 2 277.05 €**

Après délibération le Conseil Municipal

Valide cette nouvelle délibération qui annule et remplace celle prise le 19 juin 2023 (DELIB20230606)

DELIB20230707

NOMINATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 19 mai 2023, Monsieur Arnaud RUDELLE, l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter DU 22 MAI 2023 . Il note par ailleurs que le conseil avait rendu hommage à son engagement lors de la séance précédente.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet d'Ille et Vilaine en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Carine LESAGE suivant immédiat sur la liste de Monsieur Pascal PINAULT , lors des dernières élections municipales, a refusé le poste. Il a été proposé à Monsieur Michel MOUCHOUX-REBILLARD suivant immédiatement sur la même liste qui a accepté le poste. Monsieur Michel MOUCHOUX REBILLARD est de ce fait, installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite le bienvenu au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal

Prend acte de l'installation de Monsieur Michel MOUCHOUX-REBILLARD en tant Conseiller Municipal au sein de la municipalité, et lui souhaite la bienvenue.

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux sont susceptibles d'être soumis à la procédure dite de « prescription acquisitive trentenaire » : si un particulier occupe un terrain et l'entretien « de façon publique et paisible », il peut en revendiquer au bout de trente ans, la propriété (après validation d'un juge). Une telle démarche peut conduire un propriétaire à revendiquer la propriété d'une parcelle contenant un chemin rural, ce qui peut conduire à l'interruption de la continuité de celui-ci.

La Loi 3DS du 21 février 2022, permet en effet aux communes de procéder au recensement des chemins ruraux (sur décision du conseil municipal). Une telle décision, précise la loi « suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins » ; autrement dit suspend le délai de prescription d'acquisition acquisitive.

M le Maire propose au Conseil Municipal de prendre délibération de recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune et propose au Conseil Municipal de lancer ce recensement.

Après délibération :

Le conseil municipal décide de lancer le recensement des chemins ruraux et d'établir un tableau récapitulatif précisant les indications des chemins, type, désignation et géoréférencement sur le territoire de la commune, conformément à la Loi 3DS du 21/02/2023

QUESTIONS DIVERSES

L'association Culture et Patrimoine a bénéficié d'un « coup de cœur » de la Région Bretagne pour l'organisation de la Fête du Patrimoine. Reconnaissance du projet « la Chapelle Chaussée avec ses 90 villages de 1825 à 2022 ». cette manifestation aura lieu les 16 et 17 septembre 2023.

L'AGENDA

Les Classes 3 auront lieu le 28 octobre 2023.

Le forum des associations le 2 septembre dans la salle des sports

Le Comité des fêtes se réunira le 1^{er} octobre 2023

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28/08/2023

Un chantier participatif des parents d'élèves est organisé afin de réaliser des fresques dans la cour de l'école.

ACCA rencontre

Une rencontre a eu lieu avec le Président de la Chasse et du responsable de la fédération concernant le problème de récupération des dépouilles d'animaux nuisibles sur la commune lors de battues. Actuellement c'est 700 kg de viande, abats/ an. Un projet de mise en place d'un bac des récupération sur l'ensemble des 8 communes de l'unité cynégétique est à l'étude.

LE MAIRE

Pascal PINAULT

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Manon CORBEAU LEMEUX